

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation

Congé pour reprise du logement au profit d'un membre de la famille-Location meublée

Fait à, le

**Coordonnées
Expéditeur**

**Coordonnées
Destinataire**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame (Monsieur),

Votre bail concernant le logement situé (adresse), conclu le ... (date de signature du bail), vient à expiration le

Conformément à l'article 25-8 de la loi du 6 juillet 1989, j'ai l'honneur de vous donner congé pour ce logement.

Ce congé est motivé par la reprise du logement à titre de résidence principale par :

Nom : ...

Prénom : ...

Nature du lien existant avec le propriétaire du logement : ...

Adresse du bénéficiaire : ...

Le caractère réel et sérieux de ma décision de reprise du logement est justifié par le motif suivant :

Le bail prendra donc fin le, date à laquelle les lieux devront être libérés. Il vous est toutefois possible de mettre fin au bail avant cette échéance si vous le souhaitez. Vous ne serez alors redevable du loyer et des charges que pour le temps où vous aurez réellement occupé le logement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en conséquence toutes dispositions afin de trouver un autre logement et de me restituer le logement en bon état de propreté, de réparations locatives et conforme à l'état des lieux d'entrée dressé le ... (date de l'état des lieux d'entrée).

Je vous propose d'établir l'état des lieux de sortie prévu par l'article 25-5 de la loi du 6 juillet 1989 dès que vos meubles auront été déménagés du logement, soit au plus tard à la fin du bail, le

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire savoir si la date proposée d'état des lieux vous convient ou de m'en proposer une autre, dans le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Je vous restituerai le dépôt de garantie au plus tard dans le délai légal après la remise des clés dans les conditions prévues à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989.

Restant à votre entière disposition pour toute précision et dans l'attente de vos éventuelles propositions pour une date d'état des lieux ou de remise des clés, je vous prie d'agréer, Madame (Monsieur), mes salutations distinguées.

Signature

A noter :

Le bénéficiaire de la reprise ne peut être que le bailleur, son conjoint, le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité enregistré à la date du congé, son concubin notoire depuis au moins un an à la date du congé, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint, de son partenaire ou de son concubin notoire.

Quand les locataires forment un couple marié ou pacsé, il faut adresser une lettre à chacun des époux ou partenaires. Une lettre adressée à " monsieur ou madame " ou "monsieur et madame" a peut-être une signification pour l'administration postale, mais elle n'a aucune valeur juridique. Dans le cas où les deux époux figurent sur le bail, une lettre doit être envoyée à chaque époux, et ce jusqu'à la transcription du jugement de divorce sur les actes d'état civil.

En cas de colocation, deux lettres doivent également être envoyées.

Le locataire est tenu de laisser visiter le logement 2 heures par jour, les jours ouvrables (le samedi est un jour ouvrable).

En cas de congé donné par le bailleur, le locataire est tenu de payer le loyer pour la période où il a effectivement occupé le logement.

Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, lorsqu'il donne congé à son locataire pour reprendre le logement, le bailleur justifie du caractère réel et sérieux de sa décision de reprise.

La notification du congé doit être adressée à chacun des co-titulaires du bail par lettre recommandée avec avis de réception, acte d'huissier, ou remise en main propre contre récépissé ou émargement.